

Attributions du marché 2015FRR02 « Mandats de Gestion Optimisée « actions » avec une approche ESG¹ »

La démarche d'investissement responsable est présente dès l'origine du FRR.

En 2005, le FRR lance sa première stratégie ISR² et s'engage vers des investissements plus responsables. 2006 marque sa première démarche visant à évaluer l'ensemble de son portefeuille au regard de critères extra-financiers et, dès 2007, il réalise sa première mesure de l'empreinte environnementale de son portefeuille.

Le lancement des procédures portant sur l'affectation des premiers mandats « *actions ISR Nouvelle croissance durable Europe* » en 2011, marque son positionnement en faveur d'investissements dans des entreprises bénéficiant de meilleures pratiques ESG et celles aux dynamiques de progrès avérées.

2012 confirme cette tendance, puisque le FRR décide d'investir plus de 165 millions d'euros dans des mandats dédiés aux entreprises innovantes en matière environnementale dans six thématiques : eau, écotecnologies, traitement et gestion des déchets, énergies renouvelables, changement climatique et développement durable.

Dans la mesure où le changement climatique constitue un facteur de risque à long terme susceptible d'avoir un impact négatif sur la valorisation de ses actifs, le FRR systématise en 2014 la mesure et l'analyse de l'empreinte carbone de son portefeuille actions. Cette mesure visant à décarboner à terme ses portefeuilles se traduit en septembre 2014, par le franchissement de deux nouvelles étapes :

- D'une part, sa contribution à l'élaboration d'indices « *Low Carbon* » permettant de réduire de manière certaine l'empreinte carbone d'une partie de son portefeuille actions avec le Fonds suédois AP4, Amundi et MSCI ; et
- D'autre part, la signature en septembre 2014, de deux initiatives internationales : le « *Montreal Pledge* » et la « *Portfolio Decarbonization Coalition* » (PDC). A travers ces dernières, le FRR s'engage à publier, chaque année, l'empreinte carbone de ses investissements en actions et à décarboner ses portefeuilles.

Après plus de dix années d'engagement dans le domaine de l'ISR, le renouvellement des marchés de gestion indicielle se devaient d'intégrer l'ensemble des problématiques ESG actuelles, y compris celles portant sur la décarbonation des portefeuilles et l'intégration des nouvelles exclusions mises en place par le FRR en décembre 2016³ (secteur du tabac et du charbon).

¹ ESG : Environnementale, Sociale et Gouvernance.

² ISR : Investisseur Socialement Responsable

³ Communiqué de presse portant sur les exclusions du 1^{er} décembre 2016 : www.fondsdereserve.fr/documents/annonce-exclusions-FRR.pdf

A travers le marché 2015FRR02 « Mandats de Gestion Optimisée « actions » avec une approche ESG », lancé le 10 juillet 2015, le FRR cherche à s'entourer de gérants pour l'accompagner dans la mise en œuvre de sa stratégie d'investisseur responsable et à appliquer à la réplique indicielle les meilleures pratiques en matière d'intégration de facteurs ESG.

A l'issue du processus de sélection, le FRR a retenu les offres des trois (3) candidats suivants :

Amundi Asset Management
Candriam Luxembourg
Robeco Institutional Asset Management B.V.

Le montant global indicatif des encours confiés à ce type de gestion pourra s'élever à cinq (5) milliards d'euros. Les mandats seront attribués pour une durée de quatre (4) ans reconductible une seule fois pour un (1) an.

Le FRR se félicite du nombre et de la qualité des offres reçues et en remercie l'ensemble des candidats.

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

Contact Presse :

Téléphone : 01 58 50 99 02

Site internet : www.fondsdereserve.fr/fr/contact

